

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS

SEANCE DU 29 JUIN 2022

N° de délibération : 20/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Saint-Léger-Des-Vignes, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le quorum a été fixé, selon le V de l'article 10 de la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, au tiers des membres présents (soit 17 personnes). De plus, chaque élu pouvait être porteur de deux pouvoirs.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 22 VOTANTS : 31
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2022
VOTE	POUR : 31 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Pierre BILLARD, Isabelle BONNICEL, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, François DIOT, Sylvie FAVERIAL, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Julien JOUHANNEAU, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Dominique MAURIN, Michel MONET et Anne WOZNIAK

**Étaient présents en tant que suppléants :**

Jean-Luc CLEAU (CC Les Bertranges), Patrick RAPEAU (CC Cœur de Loire) et Pascale SIMONNET (CC Sud Nivernais)

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Philippe CORDIER a donné pouvoir à Fabrice BERGER  
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Julien JOUHANNEAU  
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Emmanuel LOCTIN  
Françoise HERVET a donné pouvoir à Isabelle KOZMIN  
Jacques MERCIER a donné pouvoir à Michel MONET  
Yves RAVET a donné pouvoir à Sylvain COINTAT  
Olivier SICOT a donné pouvoir à Dominique MAURIN  
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Eric GUYOT  
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER

Monsieur Christophe FRAGNY est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**Demande de subvention ingénierie LEADER 2023**

Dans le cadre du contrat local de santé (signé avec l'ARS) et du contrat de territoire (signé avec la Région), le Pays porte une ingénierie dédiée à la santé depuis 2014-2015. Cette ingénierie a permis l'émergence de nombreux projets sur le territoire (maisons de santé, actions sur la démographie médicale...).

Cette ingénierie apparaît aujourd'hui insuffisante pour faire face aux nombreux projets sur le territoire. Aussi, il est proposé de renforcer cette ingénierie santé. Cette action, prévue au budget primitif 2022 du Pays, pourrait être soutenue par l'ARS et la Région.

Il est proposé de partager cette ingénierie avec Nevers Agglomération, de manière à permettre à l'Agglomération de faire face à certains enjeux spécifiques en matière de santé.

Côté Pays, les missions sont :

- Coordonner et accompagner les projets du CLS s'inscrivant dans la stratégie de promotion du Pays : promotion du territoire en matière de santé, participation à des salons de professionnels, organisation d'évènements autour des équipements de santé du territoire...
- Mettre en œuvre les projets d'accueil/attractivité, notamment à destination des jeunes : week-ends des internes, soirées de promotion du territoire (basket à La Charité-sur-Loire, rugby à l'USON...). En partenariat avec la cheffe de projet santé, faire vivre le réseau des internes en médecine affectés sur le territoire ;
- Coordonner les actions de prévention santé-environnement identifiées dans le CLS (ambrosie, maladie de Lyme) ;
- Recueillir des indicateurs de suivi du CLS dans ces 3 domaines. Evaluer l'impact des politiques menées et proposer des améliorations.

Sur 2022, le plan de financement prévisionnel du poste est le suivant (hypothèse d'une prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	17 000 €	Région	5 780 €
Carburant	350 €	ARS	8 500 €
Frais de mission	300 €	Autofinancement	3 570 €
Locations de véhicule	200 €		
<b>TOTAL</b>	<b>17 850 €</b>		<b>17 850 €</b>

*L'ARS finance 50% des frais salariaux uniquement, avec un plafond de dépense de 50 000 €.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- valide le projet d'ingénierie supplémentaire de chargé de mission santé,
- valide les plans de financement prévisionnels
- autorise le Président à solliciter la Région et l'ARS au titre de l'année 2022 et à signer tous les documents liés à cette demande.

Le Président,  
Eric GUYOT

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
Reçu au contrôle de légalité le

06 JUL. 2022

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 29 juin 2022